



CAMP DE JOUR 2020



GUIDE DES PARENTS

BIENVENUE!

Bienvenue à vous, chers familles! Nous sommes très heureux de vous compter parmi nous pour l'édition du camp de jour 2020. Cette édition sera par contre différente en raison de la COVID-19. Il n'y aura pas de sortie et des mesures seront mises en place pour assurer la sécurité de tous. Malgré les adaptations, soyez assurés que le plaisir fera partie du quotidien de vos enfants.

Ce guide est un outil pour vous permettre de comprendre le fonctionnement du camp de jour de la Municipalité de Sainte-Élisabeth pour l'été à venir. Il vous est recommandé de le conserver et de vous y référer au besoin!

Si toutefois vous ne trouvez pas réponse à vos questions, nous sommes là pour vous aider! Vous pouvez communiquer avec la coordonnatrice aux loisirs au **450 759-2875** ou par courriel à l'adresse suivante : **jaudet@ste-elisabeth.qc.ca**.

MISSION DU CAMP

Le camp de jour de Sainte-Élisabeth a comme objectif de :

- Proposer des activités sportives, artistiques et éducatives qui permettent à l'enfant d'apprendre tout en s'amusant;
- Collaborer au développement de l'autonomie et de l'estime de soi;
- Favoriser l'adoption de saines habitudes de vie;
- Apprendre à vivre ensemble malgré les différences;
- Offrir à l'enfant la possibilité de s'impliquer dans le groupe et de découvrir son milieu de vie.

MESURES RELATIVES À LA COVID-19

Le camp de jour de la Municipalité de Saint-Élisabeth s'assurera que les mesures nécessaires au maintien de la sécurité des enfants ainsi que des animateurs seront mises en place. En raison du contexte actuel et suivant l'évolution de la situation, les mesures seront sous réserve de modifications à tout moment selon les recommandations de l'Institut national de santé publique du Québec.

Voici les règles qui seront appliquées pour les enfants :

- Respecter le 2 mètres de distance avec les autres;
- Laver ses mains en entrant/souvent/avant de sortir;
- Tousser dans son coude;
- Utiliser un mouchoir;
- Éviter de manipuler les objets inutilement;
- Utiliser le matériel désigné seulement;
- Utiliser des mots et des gestes pour remplacer les câlins.

Lorsqu'il sera impossible pour les animateurs et les enfants de conserver une distance sécuritaire entre eux, comme lors d'une blessure ou d'une assistance jugée importante, le port du masque sera en vigueur. Des masques seront mis à la disposition des animateurs et des enfants.

Si l'enfant ne respecte pas ces règles, sa santé et celle des autres est compromises et cela ne sera pas toléré. L'enfant sera accompagné dans l'apprentissage de ces règles par des rappels verbaux et visuels. Par contre, dans le cas où les règles ne sont pas respectées malgré plusieurs avertissements, une sanction sera appliquée selon **les procédures disciplinaires du code de vie du bon campeur (voir p.5)**.

Soyez assurés que l'équipe du camp de jour procédera régulièrement au nettoyage et à la désinfection des surfaces. Les activités extérieures seront privilégiées il est donc primordial que votre enfant porte des vêtements adéquats à la température. De plus, les moniteurs ont suivis la formation de l'Association des camps du Québec concernant les mesures à appliquer dans les camps de jour en contexte de COVID-19.

Si un enfant ou un moniteur contracte la COVID-19, le camp de jour de la Municipalité de Sainte-Élisabeth avisera le directeur régional de la santé publique ainsi que les parents et les consignes émises seront suivies.

HORAIRE

Le camp de jour se déroulera du 25 juin au 14 août 2020.

Le service de garde sera en fonction de **7 h à 9 h** le matin et de **16 h à 17 h 30** en fin de journée. La période de camp sera de **9 h à 16 h**.

Des frais de retard de 1,00\$ s'appliquent **pour chaque minute** si un enfant quitte le camp de jour après 17 h 30. Nous nous réservons le droit de limiter l'accès au camp s'il y a abus dans les retards ou non-paiement des frais de retard.

Le paiement des frais de retard vous sera exigé le lendemain en argent comptant.

ABSENCES

Aviser l'animateur la veille de l'absence pour qu'il le note au registre ou communiquer avec la coordonnatrice aux loisirs au **450 759-2875** ou par courriel à l'adresse suivante : **jaudet@ste-elisabeth.qc.ca**.

Si l'absence n'a pas été préalablement indiquée, un appel sera effectué au parent le matin afin de valider l'absence de l'enfant.

ARRIVÉE ET DÉPART DES ENFANTS

L'accueil des enfants se fera à l'extérieur de Primevère, soit au **2391, rue Principale**. L'accès au bâtiment est réservé aux enfants et animateurs en raison de l'espace restreint et pour éviter de devoir tout désinfecter constamment.

Les parents sont donc invités à stationner leur voiture à l'arrière du bâtiment et à se diriger vers l'animateur pour enregistrer la présence de leur enfant. Contrairement à l'année dernière, la signature de la feuille de présence ne sera pas demandée afin d'éviter que plusieurs personnes manipulent les papiers et crayons. L'animateur indiquera l'heure ainsi le nom du parent qui a déposé l'enfant au début ainsi qu'à la fin de la journée dans le registre des présences. De plus, nous vous demandons de mentionner l'heure approximative de départ de votre enfant afin de minimiser les contacts et l'attente sur place.

Le départ des enfants se fera également à l'extérieur. Sous le même principe que l'arrivée, le parent se présente à la porte arrière de Primevère à l'heure mentionnée le matin. Si l'enfant n'est pas prêt, utiliser la cloche près de la porte pour signifier votre présence, n'entrez pas dans le bâtiment. Seules les personnes autorisées sur la fiche d'inscription peuvent quitter le camp avec un enfant. Vous devrez communiquer avec la coordonnatrice aux loisirs pour tout changement.

Un court moment vous est accordé pour discuter avec l'animateur, mais les parents ne doivent pas flâner sur les lieux du camp de jour afin de préserver la sécurité de tous. Merci de respecter les marqueurs de distanciations physiques se trouvant au sol lorsque d'autres familles seront présentes à l'entrée du bâtiment.

PROGRAMMATION ET INFORMATIONS

Chaque vendredi matin, vous recevrez par courriel la programmation de la semaine à venir. Chaque semaine proposera une thématique et des activités spéciales. Si du matériel ou un vêtement particulier est nécessaire pour une journée à venir, vous serez avisés par la programmation hebdomadaire. Les adresses utilisées seront celles recueillies par le formulaire d'inscription au camp de jour. Il est de votre responsabilité d'aviser la coordonnatrice aux loisirs si vous désirez changer l'adresse courriel à votre dossier.

Si vous ne recevez pas de courriel, consultez vos courriers indésirables.

CODE DE VIE DU BON CAMPEUR

Voici ce que nous demandons aux enfants :

- Respect envers l'animateur (respect de la personne et des consignes);
- Respect envers les autres participants du camp de jour (interdit : taquineries, bousculades, intimidation);
- Respect du matériel et de l'environnement (aucun bris ne sera toléré);
- Participation aux activités;
- Bonne humeur.

Voici la procédure en vigueur pour s'assurer du respect du code de vie:

1. L'animateur peut répéter plusieurs fois la même consigne.
2. L'animateur fait remplir une fiche de réflexion et/ou fait l'exercice avec l'enfant (signature du parent).
3. Premier avis écrit de la direction des loisirs transmis aux parents avec demande de signature.
4. Deuxième avis écrit de la direction des loisirs transmis aux parents avec demande de signature. Suspension pour une journée (le lendemain) aux frais des parents. Une copie de l'avis est transmise à la municipalité.
5. Troisième et dernier avis écrit de la direction des loisirs transmis aux parents avec la demande de signature. Suspension de trois jours aux frais des parents. Une copie du dossier complet est remise à la municipalité.
6. Expulsion de l'enfant du camp de jour sans remboursement possible.
7. En cas de bataille, les enfants fautifs seront expulsés du camp de jour immédiatement.

Malheureusement, nous sommes parfois dans l'obligation d'imposer une sanction disciplinaire aux enfants qui n'améliorent pas leur comportement suite aux nombreux avis verbaux et réflexions demandés. Soyez assuré qu'il s'agit ici de mesures disciplinaires extrêmes utilisées uniquement lorsque nous avons tout tenté pour améliorer le comportement de l'enfant, et ce, avec l'aide des parents. Si votre enfant souffre d'un trouble du comportement reconnu, merci de nous en faire part dans la fiche médicale, nous serons en mesure d'interagir en conséquence avec votre ce dernier.

MATÉRIEL

Chaque jour, l'enfant doit avoir dans son sac à dos les articles suivants identifiés à son nom :

- Crème solaire en aérosol*;
- Maillot de bain et serviette de plage;
- Imperméable (journée de pluie);
- Bouteille d'eau réutilisable;
- Repas** (sans friandises, chocolats, croustilles et boissons gazeuses);
- Deux collations;
- Coffre à crayons (crayons de couleur, bâton de colle et ciseaux)***;
- Et autre matériel à préciser dans la programmation hebdomadaire.

*L'application de crème solaire avec les mains par les animateurs est interdite. Nous vous demandons donc de la crème solaire en aérosol seulement.

**Nous disposons d'un four micro-onde au local du camp de jour. Si le repas de votre enfant doit être réchauffé, celui-ci doit être dans un contenant allant au micro-onde. L'appareil sera désinfecté après chaque utilisation.

***Comme les mesures mises en place en contexte de COVID-19 interdisent le partage de matériel, nous invitons chaque enfant à apporter ses crayons de couleur. Il est possible d'apporter le coffre à crayons que votre enfant utilisait à l'école.

Code vestimentaire :

- Espadrilles ou sandales fermées;
- Chapeau ou casquette;
- L'habillement doit permettre de participer, sans contrainte, à toutes les activités (ex : s'asseoir par terre.);
- Le chandail doit toucher le pantalon;
- Les sandales style « gougounes » ne sont pas acceptées, nous vous recommandons les souliers d'eau si vous désirez que votre enfant porte quelque chose aux pieds lors des activités où il pourrait se mouiller.

La Municipalité de Sainte-Élisabeth n'est en aucun cas responsable de la perte ou du bris des effets personnels des enfants.

Merci de votre collaboration!